



Ma fille est gérante d'une s.a.r.l

Par **michkanou**, le **03/05/2009** à **12:33**

Bonjour,

Ma fille est gérante de la S.A.R.L dont je m'occupais, je suis son associée. Mon comptable à mis cette S.A.R.L en sommeil au mois de Novembre 2008 sur ma demande (trop de tracas, plus d'énergie, J' ai 63 ans.)

Ma fille habite Montpellier alors que la S.A.R.L est enregistrée à Paris, c'est moi qui ai dirigée la société tout au long de son existence, ma fille ne s'y connaît absolument pas.

Ma fille viens de recevoir deux lettres menaçantes. Une lettre d'un huissier à fin de saisie mobilière pour une dette de la S.A.R.L, ainsi qu'une lettre de la banque lui demandant de régler le compte qui est au contentieux.

Ma fille est salarié, et elle gagne 900 € par mois et est en colocation avec deux personnes.

Moi j'ai une retraite de 628 € par mois, je ne refuse pas le dialogue avec les créanciers de la S.A.R.L, mais je ne voudrais pas que ma fille ait des ennuis.

Que peut elle faire afin de renvoyer ces créanciers vers moi.

Merci de votre réponse

Michelle